

Négociation

L'U2P au rendez-vous de la modernisation du dialogue social

Page 2

Protection

L'association GSC dévoile son Observatoire de l'emploi et des entrepreneurs

Page 2

Ukraine

Un nouveau PGE face aux conséquences de la crise

Page 3

Événement

Deux mois pour redécouvrir les atouts des entreprises de proximité

Page 3

U2P

Les Brèves et l'Agenda

Page 4

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Élection présidentielle : l'U2P demande aux candidats de préciser leurs engagements en direction des petites entreprises

L'U2P prend acte du choix des électeurs, exprimé le 10 avril dernier, de porter au second tour de l'élection présidentielle Emmanuel Macron et Marine Le Pen.

Fidèle à sa mission d'organisation patronale, l'U2P rappelle qu'il n'est pas dans son rôle de donner une consigne de vote aux 3 millions d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux qu'elle représente. En revanche l'U2P encourage ces électeurs à ne pas laisser passer leur chance de faire valoir leurs priorités de chef d'entreprise et donc à prendre part au vote le 24 avril.

À l'heure du choix, on ne pourra omettre l'importance et la pertinence des mesures prises sous le quinquennat d'Emmanuel Macron pour accompagner les entreprises dans la crise sanitaire et la concertation mise en place dans ce cadre pour les adapter au mieux aux situations des entreprises. Des mesures puissantes telles que le Fonds de solidarité ou le Prêt garanti par l'Etat (PGE) ont permis aux entreprises françaises, non seulement de tenir mais de retrouver rapidement le chemin de la croissance. Par ailleurs l'U2P ne peut que saluer la mise en œuvre du Plan pour les Indépendants qu'elle appelait de ses vœux et qui répond à des aspirations de longue date des chefs d'entreprise de proximité, notamment en élargissant la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise en cas de défaillance de l'entreprise, et le travail effectué en matière de re-

connaissance de l'apprentissage comme voie d'excellence. Aujourd'hui, l'U2P demande au Président sortant qu'il exprime une position claire quant à sa reconnaissance du rôle des

partenaires sociaux et de la démocratie sociale.

Dans le même temps, l'U2P relève la place accordée par Marine Le Pen aux plus petites entreprises dans son programme. A contrario, il y a lieu de s'inquiéter quant au sérieux budgétaire

du programme de Marine Le Pen et des risques encourus par l'économie française. Au-delà de ces constats, et dans l'intervalle qui précède le second tour, l'U2P appelle les deux candidats à se positionner plus précisément sur les « 20 priorités des entreprises de proximité » mises en avant par l'U2P, et tout particulièrement sur deux mesures phares :

- Garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, notamment en modifiant la mesure de la représentativité patronale de sorte que les représentants des grandes entreprises ne monopolisent pas la représentation des entreprises ;
- Agir pour que chaque emploi proposé par l'économie de proximité trouve preneur, en particulier en poursuivant le soutien à l'apprentissage et à la professionnalisation. ●



Philippe Villereau, KMS7 / Paris 2024

L'U2P est au rendez-vous de la modernisation du dialogue social et du paritarisme

Alors que la France a rendez-vous en ce printemps 2022 avec son histoire démocratique, il est plus que jamais nécessaire en parallèle de renforcer et de pérenniser une démocratie sociale moderne, efficace et respectée.

Ainsi, l'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 avril 2022 « Pour un paritarisme ambitieux et adapté aux enjeux du monde du travail en profonde mutation » marque une étape cruciale dans l'évolution du dialogue social et de la vie paritaire. Grâce à un travail de co-construction entre les représentants des employeurs et des salariés, le texte répond à la nécessité d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, sociales et environnementales.

Cet accord vise d'abord à améliorer et à mieux articuler les relations entre les partenaires sociaux et le législateur, notamment dans le cadre de l'article L1 du Code du Travail qui prévoit que tout projet gouvernemental relevant des relations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle doit faire l'objet d'une concertation avec les représentants des employeurs et



Philippe Chagnon, Cocktail/Samé / U2P

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge des relations du travail et du paritarisme, et chef de file de l'U2P dans la négociation.

des salariés qui pourront décider d'engager une négociation. Au-delà de ce dialogue partagé avec les pouvoirs publics et tout en respectant les prérogatives du législateur, les partenaires sociaux ont décidé de créer un espace de dia-

logue économique et social autonome. Les représentants des employeurs et des salariés seront ainsi amenés à faire des points réguliers de la situation économique et sociale, à confronter leurs points de vue, à établir les thèmes et le calendrier de leurs discussions et à définir les accords qui devront faire l'objet d'une évaluation. C'est la preuve que les partenaires sociaux ont confiance dans leur capacité commune à agir et à adapter les règles aux transformations en cours. S'agissant du paritarisme de gestion, à l'heure où certains remettent en cause la légitimité des partenaires sociaux à gérer les organismes paritaires, l'U2P estime au contraire qu'il faut réaffirmer leur rôle, en procédant à des adaptations quand c'est nécessaire, comme le fait cet ANI en fixant des objectifs opérationnels : suivi du service rendu aux bénéficiaires des accords, dispo-

sitif de financement de la gestion paritaire, alerte en cas de déséquilibre financier d'un organisme paritaire...

« Je veux saluer la qualité de nos échanges, pendant la phase de bilan et depuis l'engagement de la négociation, a indiqué Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge des relations du travail et du paritarisme et chef de file de l'U2P dans cette négociation. Nous avons su nous écouter. Nous avons su dialoguer. Les acteurs sociaux que nous sommes ont vraiment agi en partenaires. Sans sombrer dans l'optimisme béat, je me réjouis de cet accord qui doit nous permettre de replacer la démocratie sociale et le paritarisme au cœur du prochain quinquennat. Nous avons pleinement fait entendre la voix de l'U2P au sein de cette co-construction. Je proposerai donc au Conseil National de l'U2P qui se réunit le 20 avril prochain d'adopter cet accord. » ●

L'association GSC dévoile la 6^e édition de son Observatoire de l'emploi et des entrepreneurs

L'association GSC, créée par les organisations patronales dont l'U2P pour répondre au besoin de protection contre le chômage des chefs d'entreprise, a élaboré son observatoire en partenariat avec la société Altares.

C'est l'un des principaux enseignements de cette étude : en 2021, 28 835 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle, un chiffre en baisse de 13,1 % par rapport à 2020, et au plus bas depuis la création de cet observatoire. Tous les dirigeants sont concernés, peu importe la taille de leur entreprise, leur chiffre d'affaires ou encore leur forme juridique d'exercice. Les entrepreneurs à

la tête de structures de moins de 3 salariés représentent plus des trois-quarts des pertes d'emploi en 2021, tandis que le recul le plus fort concerne les entreprises de plus de 50 salariés. Une donnée à nuancer car cela fait suite à une forte hausse l'année précédente : 214 étaient concernées en 2020 contre 131 en 2021 (-38,8 %).

Les dispositifs mis en place par l'Etat permettent au secteur

lié à l'hébergement, à la restauration, et aux débits de boisson de connaître des pertes d'activité en baisse de -39,2 % en 2021. Cependant, la fin des aides et les difficultés de pouvoir d'achat des Français nécessitent de rester prudent pour l'avenir des professionnels du secteur.

Les pénuries de main d'œuvre et de matières premières ont des conséquences sur les ac-

teurs du bâtiment : 5 972 dirigeants de la branche se sont retrouvés en situation de chômage en 2021.

Face à ces difficultés et compte tenu de la hausse actuelle des prix des carburants, l'U2P demande notamment au gouvernement d'accompagner l'acquisition par les entreprises de proximité de matériels et de véhicules plus économes en énergie. ●

Un nouveau prêt garanti par l'État pour faire face aux conséquences de la crise en Ukraine

Pour soutenir la trésorerie des entreprises affectées par le conflit en Ukraine, le plan de résilience annoncé par le gouvernement prévoit le renforcement du dispositif du prêt garanti par l'État (PGE) instauré initialement en mars 2020.

Le nouveau PGE, intitulé résilience, est disponible à compter du 8 avril pour soutenir les entreprises affectées par la guerre en Ukraine.

Il permet de couvrir jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années, afin que les entreprises puissent faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie. Celui-ci interviendra en complément du PGE instauré en ré-

ponse à la crise sanitaire qui, quant à lui, permet à une entreprise de s'endetter jusqu'à 25 % de son chiffre d'affaires. Ce précédent dispositif demeure accessible jusqu'au 30 juin 2022. Pour prétendre au PGE résilience, les entreprises devront auto-certifier auprès de leur banque, sur une base déclarative, que leur trésorerie est pénalisée, de manière directe ou indirecte, par les

conséquences économiques du conflit en Ukraine.

La distribution du PGE résilience ne prévoit pas de critère d'éligibilité fondé sur la forme juridique de l'entreprise, sa taille ou son secteur d'activité. Chaque demande sera examinée au cas par cas.

Les modalités de ce nouveau PGE sont précisées dans la FAQ du gouvernement sur economie.gouv.fr. ●

Le PGE résilience permet de couvrir jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen réalisé au cours des trois dernières années.

Du 17 mars au 17 mai, deux mois pour redécouvrir les atouts et les priorités des entreprises de proximité

Elles font partie du quotidien des Français, forment la moitié des apprentis du pays, emploient 3,5 millions de salariés, génèrent 600 milliards d'euros de chiffre d'affaires et rassemblent une population active de 6,5 millions de femmes et d'hommes : les entreprises de proximité sont le cœur battant de nos villes et villages. Avec à leur tête trois millions d'artisans, de commerçants et de professionnels libéraux.

Le Printemps de la Proximité, qui se déroule du 17 mars au 17 mai 2022, a pour but de révéler le géant économique et les formidables atouts qui se cachent derrière cette multitude d'entreprises.

La manifestation se traduit par une série d'événements organisés localement et au plan national, visites d'entreprises, portes ouvertes de centres de formation, animations en centre-ville ou village... Le coup d'envoi de la manifestation a été donné le 17 mars, avec l'audition de quatre candidats à la présidence de la République ou leurs représentants. Ceux-ci ont présenté leurs programmes et ont réagi aux « 20 priorités des entreprises de proximité », un ensemble de propositions formulées par l'U2P dans la perspective du prochain quinquennat.



En fil rouge du Printemps de la Proximité, les U2P territoriales proposent également à des personnalités de partager la vie d'un chef d'entreprise de proximité en devenant « Artisan d'un jour », « Commerçant d'un jour » ou « Libéral d'un jour ». Plusieurs parlementaires et candidats aux élections légis-

latives se sont déjà prêtés à l'exercice et ont ainsi pu découvrir les problématiques rencontrées par ces chefs d'entreprise : difficultés de recrutement, prix de l'énergie, innovations, protection sociale... « Les Français sont naturellement en affinité avec les entreprises de proximité et la pandémie les a encore rapprochés des arti-

sans, des commerçants et des professionnels libéraux, explique le Président de l'U2P, Dominique Métayer. À tel point que les Français partagent avec l'U2P le sentiment que les politiques publiques ne prennent pas suffisamment en compte le poids de l'économie de proximité, c'est l'un des enseignements d'un sondage Opinion Way pour l'U2P. Au nom des 3 millions de chefs d'entreprise représentés par l'U2P, je souhaite que le Printemps de la Proximité permette de nombreuses rencontres et découvertes, notamment au profit des jeunes en recherche d'avenir professionnel, et qu'il soit aussi l'occasion d'exprimer notre solidarité à l'égard du peuple ukrainien. » Pour en savoir plus sur les événements du Printemps de la Proximité, contactez l'U2P de votre région ou de votre département. ●

Les Brèves

Enquête sur les impacts directs ou indirects de la guerre en Ukraine pour les entreprises alimentaires.

La CGAD (alimentation en détail, membre de l'U2P) et ses confédérations membres ont lancé une enquête afin de connaître l'impact économique de la guerre en Ukraine sur les entreprises du secteur. Les entreprises peuvent répondre à ce questionnaire jusqu'au 20 avril 2022 en suivant le lien mis à disposition sur cgad.fr.

Élection présidentielle 2022 : l'UNAPL rappelle ses priorités pour les professions libérales.

Le Comité Exécutif de l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) a pris acte des résultats du premier tour de l'élection présidentielle, a indiqué l'organisation dans un communiqué. Elle se dit en outre particulièrement attentive aux programmes économiques des deux candidats qualifiés pour le second tour de l'élection. L'UNAPL a tenu à rappeler le soutien important apporté aux professions libérales dans le cadre de la crise sanitaire et les nombreuses avancées obtenues lors du quinquennat qui s'achève, dont certaines historiques comme la mise en place d'un dispositif d'indemnités journalières pour les professionnels libéraux. Pour finir, si l'UNAPL indique qu'il ne lui appartient pas de donner des consignes de vote, elle appelle tous les professionnels libéraux à bien considérer les programmes économiques et sociaux

des deux candidats avant de faire leur choix, et à ne pas s'abstenir.

L'U2P va siéger au sein du Comité de crise sur l'énergie. Dans le cadre du Plan de résilience annoncé par le Gouvernement, le Médiateur des entreprises a été chargé de mettre en place et d'animer un Comité de crise sur l'énergie. Celui-ci réunira les principaux fournisseurs d'énergie, leurs organisations professionnelles et les organisations patronales représentatives (U2P, Medef, CPME). Il vise à corriger entre pairs les comportements des acteurs structurants mettant en difficulté avérée des entreprises et des filières. Son action sera coordonnée avec celle du Médiateur de l'énergie, compétent sur les litiges pour les particuliers et les petites entreprises.

L'U2P auditionnée par la mission d'information sénatoriale sur France Compétences.

Sollicitée par les Sénateurs, l'U2P a soulevé les problèmes engendrés par le CPF et le PIC, qui grèvent le budget de la formation. L'U2P a parallèlement salué l'excellente dynamique de l'apprentissage, qui pose également un défi financier à France Compétences. Elle estime ainsi que créer les conditions de son équilibre financier doit constituer une priorité du prochain gouvernement. À ce titre l'U2P considère que l'État doit participer au financement de l'apprentissage comme il le fait pour la formation sous statut scolaire. ●

L'Agenda

5 avril

Participation du Président de l'U2P à la remise des trophées « Les Talentés », organisée par la Fédération CINOV (ingénieurs-conseils, membre de l'UNAPL et affiliée à l'U2P).

6 avril

Réunion du Bureau de l'U2P.

7 avril

Participation du Président de l'U2P au Dental Forum 2022, organisé par l'UNPPD (prothésistes dentaires, membre de la CNAMS et affiliée à l'U2P).

20 avril

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président de l'U2P Mayotte, Fahar Madi.

Réunion du Conseil national de l'U2P.

22 avril

Participation du Président de l'U2P au congrès annuel de la CAPEB.

25 avril

Rencontre du Président de l'U2P avec le Président du CESE, Thierry Beudet, en présence du Président délégué du MEDEF, du Président de la CPME, des Présidents de CCI France et CMA France, de la Présidente du groupe des Entreprises au CESE, et du Président du groupe Artisanat et Professions libérales au CESE.

Sur les réseaux sociaux

#PrintempsdeProximité Aujourd'hui @EricGrelier, Vice-Président @paysdelaloire délégué aux #entreprises, est #artisan d'un jour chez Denis Bancheureau, toiletteur canin et Président @U2P49 pour découvrir ce métier de #passion et de #savoirfaire

Twitter — U2P PAYS DE LA LOIRE — @U2P_pdl — 13 avril 2022



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 avril 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage